

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 09 février 2023 à 18 heures

Date de Convocation 02 février 2023

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 24 Votants : 33 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 09 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSCH, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Edith MALLET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Gérard PÉDRINI, Alain ARGILIER À Serge VEDRINES, François ROUVEYROL À Sébastien MOREAU, Daniel GIOVANNACCI À Francis DURAND, Damien ARMAND À Flore THEROND, Michel COMMANDRE À René JEANJEAN, Régine DOUSSIÈRE À Marie-Thérèse CHAPELLE, Jaclyn MALAVAL À Alain CHMIEL, Bernard RIEU À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Daniel GIOVANNACCI, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jaclyn MALAVAL, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse CHAPELLE

DELIB-2023-004 - DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LA MISSION DE CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT le maintien, lors de la création de la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2017, des pôles administratifs de Florac, Meyrueis et Sainte Enimie, issus des précédentes intercommunalités ;

CONSIDÉRANT que malgré les réorganisations internes effectuées depuis, les documents administratifs et les archives ont été conservés restés au sein de ces trois pôles ;

CONSIDÉRANT les compétences transférées à l'intercommunalité, notamment l'eau et l'assainissement, dont les archives demeurent stockées au sein des mairies des communes-membres ;

CONSIDÉRANT le projet de regroupement de l'ensemble des services administratifs, au sein d'un même bâtiment, dans le cadre de la restructuration de l'ancien hôtel du Rochefort à Florac-Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT le calendrier prévisionnel des travaux de réhabilitation de l'ancien hôtel du Rochefort, prévoyant une réception du bâtiment dans le courant du second semestre 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de réaliser l'archivage de tous les documents communautaires en amont du déménagement afin d'optimiser la future gestion des archives communautaires ;

CONSIDÉRANT que l'état des lieux et le chiffrage de cette opération ont été confiés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lozère, qui assurera sa mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT que le devis réalisé par le CDG48 s'élève à un montant de 17.400€ TTC ;

CONSIDÉRANT que cette opération est éligible au titre du Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT) alloué par le Département de la Lozère, à hauteur de 30 % du coût de l'opération, dans la limite d'un plafond d'aide de 3.000 € pour les collectivités de plus de 2.000 habitants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes du projet de convention de partenariat à passer avec le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Lozère,

SOLLICITE un financement à hauteur de 30 %, plafonné à 3.000 €, pour la réalisation de l'archivage pour l'ensemble des documents communautaires, selon le plan de financement approuvé suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Archivage	17.400 €	Département (FRAT)	3.000 €	17,25 %
		Autofinancement	14.400 €	82,75 %
TOTAL	17.400 €	TOTAL	17.400 €	100 %

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale, ainsi que tous les documents relatifs à cette opération,

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au Budget Principal primitif 2023 de la Communauté de communes.

Plo Le Président,
Henri COUDERC
La 1ère Vice-Présidente déléguée
Flore THEROND

